

Transport aérien

Le CGC ouvre une nouvelle antenne à l'Aéroport de Libreville

F.A.
Libreville/Gabon

La directrice générale du Conseil gabonais des chargeurs, Liliane Nadège Ngari épouse Onanga Y'Obegue, a procédé, hier à Libreville, à l'ouverture du bureau du Conseil gabonais des chargeurs (CGC) de l'aéroport de Libreville.

Situé dans l'enceinte d'Afric-Aviation et doté de quatre bureaux dans une même salle, cette antenne a pour but d'assister le gouvernement dans la mise en œuvre des politiques d'encadrement du trafic aérien de marchandises et d'assister les chargeurs dans la maîtrise de leurs opérations en matière de commerce national et international.

Cet espace d'échanges et de transmission des avis et conseils entre le CGC, les chargeurs, les compagnies aériennes et d'autres administrations de la chaîne de transport aérien, devra délivrer



Photo : F.A.

L'équipe du Conseil gabonais des chargeurs (CGC) de l'aéroport dirigée par Ivan Bertrand Ayouo Akoulou (3è). Photo du milieu : La directrice générale du CGC, Liliane Nadège Ngari, coupant le ruban du bureau du CGC aéroport.



Photo : F.A.

des Bordereaux d'identification des cargaisons (BIC) d'importation et d'exportation, en application des dispositions législatives en vigueur, ainsi que les cartes de chargeurs servant à identifier et à assister importateurs et exportateurs.

"Le CGC, à travers les activités de cette antenne, contribue à la mise en œuvre de sa vision stratégique : devenir à l'horizon 2021 un établissement de référence au Gabon et en Afrique pour la compétitivité des chargeurs, des



Photo : F.A.

... avant de poser avec les responsables des administrations et des opérateurs présents.

services des transports et les administrations et de l'économie nationale... Nous invitons toutes les administrations et opérateurs ici présents à œuvrer de concert pour la

réussite de notre mission à l'aéroport de Libreville", a indiqué la directrice générale du Conseil gabonais des chargeurs, lors de son allocution de circonstance.

La cérémonie s'est tenue en présence des responsables de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC), de l'Aéroport de Libreville (ADL), d'Afric-Aviation, des Douanes gabonaises et des opérateurs de la chaîne de transport aérien de marchandises.

Secteur de la Pêche/Fin de l'opération Albacore

Pour une maîtrise des pratiques des armateurs de pêche

F.A.
Libreville/Gabon

LE ministre d'Etat en charge de la Pêche, Gabriel Tchango, a procédé, jeudi dernier à l'Hôtel Boulevard de Libreville, à la clôture de l'opération Albacore de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) des activités de pêche dans la Zone économique exclusive (ZEE) gabonaise.

Lancée en avril dernier et co-organisée par l'Etat en partenariat avec l'Ong internationale "Sea Shepherd global", la Garde côtière et la direction générale des Pêches de Sao Tomé et Principe, cette opération avait pour but de lutter contre la pêche illégale, non réglementée et non

déclarée (Pêche INN) en vue d'assurer la durabilité de l'exploitation des ressources halieutiques.

Durant plusieurs mois, les agents de surveillance gabonais et santoméens, dans le navire de M/Y "Bob Barker", ont abordé et contrôlé en tout 51 unités de pêche opérant dans les deux ZEE.

Au sortir de cette surveillance, il en ressort que, au Gabon, au total trois chalutiers poissonniers, ainsi que deux pirogues battant pavillon congolais, trouvés en situation de pêche, ont été arraisonnés dans la zone Sud au large de la ville de Mayumba.

Treize (13) navires composés de chalutiers poissonniers ou crevettiers de la flotte nationale gabonaise, ainsi que vingt-neuf (29) thoniers senneurs, cinq (5)



Photo : I.M.

Le ministre en charge de la Pêche, Gabriel Tchango.

navires d'appui à la pêche et un pétrolier, ont également été contrôlés.

Les différentes patrouilles ont aussi permis d'observer, pour des besoins scientifiques, la qualité, la diversité, et l'abondance des ressources biologiques présentes.

Néanmoins, ces agents ont également relevé quelques défaillances, notamment sur les dispositifs de concentration de Poisson (DCP) qui poserait le problème de gestion vis-à-vis des autres usages du milieu marin.

Cette opération a égale-

ment permis de récupérer plusieurs DCP non identifiés qui se sont révélés être, en général, des engins flottants pourvus de lest de plus de 50m de profondeur et disposant de la surface d'une balise facilitant leur repérage par les navires de pêche.

Le capitaine du navire le M/Y Bob Barker de l'ONG internationale Sea Shepherd, André Rutishauser a fait quelques recommandations, suite à cette opération.

«Nous n'avons jamais vu une mer aussi riche que celle-là. C'est l'une des dernières zones de la planète où il y a encore autant de poissons. Tout comme les animaux et la forêt, il faudra que le Gabon protège l'océan », a-t-il recommandé.

Brèves

L'emprunt souverain du Cameroun a regagné en intérêt aux yeux des investisseurs

La valeur de l'emprunt souverain effectué par la république du Cameroun (REPCAM) en novembre 2015, a progressé de 37,8% depuis son plus bas niveau (81,8% de sa valeur d'émission) atteint le 20 janvier 2016.

Cette progression indique que le produit financier camerounais a retenu l'attention des investisseurs sur la période, avec un pic de 112% atteint par sa valeur d'émission le 8 septembre 2016.

Sénégal : l'amende de 13,9 milliards Fcfa de la Sonatel à l'Artp réduite à 1,5 milliard F

L'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (Artp) a revu à la baisse l'amende notifiée en juillet dernier à la Société nationale des télécommunications (Sonatel) pour violation des obligations relatives au droit à l'information des consommateurs, prescrites par le décret n° 2014-770 du 14 juin 2014. Le montant de 13,959 milliards Fcfa réclamé à l'opérateur historique des télécommunications a chuté à 1,5 milliard Fcfa.

Côte d'Ivoire/Le président américain lève les sanctions économiques

Le président américain Barack Obama a levé, via un décret de la Maison Blanche, les sanctions économiques imposées à la Côte d'Ivoire depuis plus d'une décennie. Ces sanctions, qui avaient été instaurées sous la mandature du président Georges W. Bush en 2006, se traduisaient par un embargo sur les armes, le gel d'avoirs et des interdictions de voyager pour certaines personnalités politiques ivoiriennes qui bloquaient le processus de paix engagé en 2003.

Rassemblées par F.A.

CHANGEMENTS

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 14/09/2016

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

FIXING				VENTE BILLETS (sans frais)	
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,1254	1USD =	582,866	1 USD	618,791
CAD	1,4831	1CAD =	442,288	1 CAD	465,856
JPY	114,9800	1JPY =	5,705	100 JPY	593,247
GBP	0,8520	1GBP =	769,921	1 GBP	803,318
CHF	1,0941	1CHF =	599,540	100 CHF	62 782,65
ZAR	16,9998	1ZAR =	40,998	100 ZAR	4263,28
MAD	10,9216	1MAD =	60,061	MAD	62,46
CNY	7,5102	1CNY =	87,342	1CNY	89,96

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	16/09/2016	4348,01
DOW JONES	16/09/2016	18 080,41

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
16 Septembre 2016: 46,02